



Séance publique du Mercredi 17 juillet 2013 à 18h00
Maison de la Vallée de Saint Savin

PROCES VERBAL DE SEANCE

Présents : M. André CAZERES, Président
M. Xavier MACIAS, Vice-président
Mme Marianne SARTHOU
MM. John BOGAERTS – Jean Pierre BOYRIE - Pierre CAPOU - Joseph FROMIGUE
Thomas RAMON

Absents excusés : Mme Marie Laure RAYNAL
M. Jérôme ESCOT-SEP
M. Thierry LARDAT
M. Noël DUBARRY

Secrétaire de séance : M. Jean Pierre BOYRIE est désigné secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 18/03/2013

Le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès verbal de la séance publique du 18 mars 2013.

ORDRE DU JOUR

2013-14 Approbation du marché pour la construction d'une cabane pastorale sur le secteur d'Illheou

INFORMATIONS sur les conséquences des crues du mois de juin 2013

EXAMEN des demandes des locataires (propriétaires de fonds de commerce et locataires gérants) relatives à l'étalement du paiement des loyers à percevoir en 2013

QUESTIONS COMPLEMENTAIRES

Sur proposition du Président, les membres du Conseil syndical décident de rajouter à l'ordre du jour de la présente séance les questions suivantes :

2013-15 Convention pour autoriser ERDF à utiliser la parcelle AI 217 dans le cadre de la reconstruction du réseau HTA pour la traversée du gave de Cauterets

2013-16 Conventions de mise à disposition de personnel avec la Communauté de Communes de la Vallée de Saint Savin

2013-14 APPROBATION DU MARCHE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CABANE PASTORALE SUR LE SECTEUR D'ILHEOU

Monsieur le Président rappelle que, par délibération 2013-11 du 18 mars 2013, le Conseil syndical a approuvé le projet de construction d'une cabane pastorale sur le secteur d'Ilheou.

Une consultation d'entreprises a été engagée selon la procédure adaptée prévue par le Code des Marchés Publics avec la parution d'un avis d'appel à concurrence fixant au vendredi 5 juillet 2013 à 12h00 la date limite de remise des offres.

A l'issue de cette consultation 3 offres ont été réceptionnées, l'ouverture des plis a eu lieu le mardi 9 juillet 2013 et seules deux candidatures ont présenté un dossier complet.

	Luz Bâtiment Travaux Public	Vignes & Fils
Lot 1	95 588.50	109 058.09
Lot 2	17 623.00	14 115.27
Lot 3	10 823.00	17 092.80
Lot 4	5 031.00	6 363.98
Total de l'offre en € HT	129 065.50	146 630.14

La maîtrise d'œuvre a procédé à l'analyse des offres et propose de retenir l'entreprise Luz Bâtiment Travaux Publics pour un montant de 129 065.50 € H.T.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- **de retenir** l'offre proposée par l'entreprise Luz Bâtiments Travaux Publics pour un montant total de 129 065.50 € H.T
- **d'autoriser** le Président à signer le marché correspondant
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

2013-15 CONVENTION POUR AUTORISER ERDF A UTILISER LA PARCELLE AI 217 DANS LE CADRE DE LA RECONSTRUCTION DU RESEAU HTA POUR LA TRAVERSEE DU GAVE DE CAUTERETS

Le Président présente la convention à signer avec ERDF accompagné d'un extrait du plan parcellaire afin d'autoriser le passage en vue d'implanter un support sur la parcelle AI 217 à Cauterets dans le cadre de reconstruction du réseau HTA pour la traversée du gave.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- **d'autoriser** le passage et l'implantation d'un support sur la parcelle AI 217 à Cauterets par Electricité Réseau Distribution de France ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention avec ERDF ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

2013-16 CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT SAVIN

Le Président rappelle que lors de la création de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint Savin, il avait été convenu que l'équipe administrative en place assurerait le fonctionnement des deux collectivités.

Actuellement seuls le directeur et l'agent comptable de la Communauté de Communes sont mis à disposition de la commission Syndicale de la Vallée de Saint Savin à hauteur de 40 % de leur temps de travail à titre gratuit. Or, règlementairement, il est nécessaire d'actualiser ces conventions, d'autres agents ayant été recrutés depuis.

Cette obligation a été rappelée lors du contrôle mené par la Chambre Régionale des Comptes sur la Communauté de Communes en début d'année 2013.

Le Président précise que le Conseil Communautaire, par délibération 2013-27 du 9 avril 2013, a approuvé ces mises à disposition pour les agents ci-dessous.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- **approuve** les mises à disposition suivantes de la Communauté de Communes vers la Commission Syndicale :
 - Directeur : 40 %
 - Agent comptable : 40 %
 - Chargée d'administration : 20 %
- **approuve** la mise à disposition suivante de la Commission Syndicale vers la Communauté de Communes :
 - Chargée d'études : 30 %
- **mandate** le Président pour fixer les modalités financières de ces mises à disposition ;
- **autorise** le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

2013-17 EXAMEN des demandes des locataires (propriétaires de fonds de commerce et locataires gérants) relatives à l'étalement du paiement des loyers à percevoir en 2013

Le Président donne lecture des courriers suivants :

- Mme Diane LATOUR – Hôtellerie du Pont d'Espagne
- M. Frédéric WALTON – Chalet du Clot

A l'issue de cette lecture, les membres du Conseil syndical sont invités à se prononcer sur les demandes ci-dessus.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- **d'accepter** un étalement du paiement des loyers 2013 de l'ensemble des locataires (propriétaires de fonds de commerces et locataires gérants) qui en font la demande ;
- **de ne pas donner** de suite favorable aux demandes de baisses des loyers ;
- **autorise** le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS sur les conséquences des crues du mois de juin 2013

Le Président informe les membres du Conseil Syndical des dégâts occasionnés par les crues du mois de juin 2013 sur le patrimoine indivis et sur les sept communes membres de la Commission Syndicale.

Un document réalisé par le service d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de la Communauté de Communes est remis à chaque membre présent.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h00.

Le Président
André CAZERES

Le Vice-président
Xavier MACIAS

Le secrétaire de séance
Jean Pierre BOYRIE

Marianne SARTHOU

John BOGAERTS

Pierre CAPOU

Joseph FROMIGUE

Thomas RAMON